

18 Juillet 1833.

Recp B xv 32 / 23

# LETTRE CIRCULAIRE

DE MONSEIGNEUR

## L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

AUX CURÉS ET DESSERVANS DE SON DIOCÈSE.

MONSIEUR LE CURÉ,

Chaque année nous ramène le jour funèbre où tant de Français succombèrent victimes de leur courage et de nos discordes civiles. La patrie, attristée au souvenir de ces scènes sanglantes, cherche un adoucissement à sa douleur dans quelques honneurs passagers qu'elle rend à ceux dont elle déplore la perte. La Religion porte plus haut ses pensées et nous offre des consolations plus solides.

Elle nous apprend que Dieu, qui nous fit capables de le connaître et de l'aimer, nous destine à une vie immortelle; qu'en nous commandant d'être vertueux, il prépare une couronne à notre vertu, et qu'après cette vie d'épreuves, il nous introduira dans sa gloire, pour nous enivrer de sa propre félicité.

Elle nous enseigne, il est vrai, que les âmes justes elles-mêmes n'entreront dans le séjour du bonheur qu'autant qu'elles seront parfaitement pures; mais elle nous montre une victime divine qui



s'est immolée et qui renouvelle son immolation chaque jour pour nous rendre dignes d'être reçus dans les demeures célestes.

C'est conformément à ces vérités que le Roi, par sa Lettre close du 13 du courant, réclame *pour les citoyens qui succombèrent en défendant les lois dans les journées des 27, 28 et 29 Juillet 1830, les suffrages que l'Église accorde à tous les Chrétiens qui meurent dans son sein* (1). Pour remplir à cet égard, Monsieur le Curé, les intentions de SA MAJESTÉ, vous célébrerez dans votre église, le 27 de ce mois, un service funèbre, et vous prierez pour le repos de l'âme de tous les Français morts dans ces journées.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de notre inviolable attachement.

† P. T. D. ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

(1) Lettre de Sa Majesté.